

$\alpha$ 1	,	, .	11	1	•	•	
Cadre	reser	ve a	a l'	ad	mır	118	tration

Date de réception : / /

■ Dossier complet

### DOSSIER D'INSCRIPTION Vac'en Sports 2021-2022

NOM:		PRÉNOM:
DATE DE NAISSANCE :	/	/

### Pièces à fournir lors de l'inscription :

- ☐ Le présent dossier dûment rempli (un dossier par enfant)
- ☐ Le règlement des frais d'inscription
- ☐ Une copie du carnet de vaccination (pour l'ensemble des vaccins à jour)
- Une copie d'avis d'imposition de 2021 sur les revenus de 2020 seulement pour la tarification sociale.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception de l'ensemble des pièces cidessus et le dossier initial est conservé jusqu'en octobre 2022

Pour tous renseignements complémentaires :

Guichet Unique Sportif 46 rue de la Diligence 79100 SAINTE VERGE

Tél.: 05.49.67.29.60

Email: <a href="mailto:sports@thouars-communaute.fr">sports@thouars-communaute.fr</a>

### INFORMATIONS PRATIQUES

Nom/Prénom du représentant légal :	
Situation familiale:	
Marié □ Vie maritale □ Divorcé □ Séparé □ Ve	euf 🗆
Nom /prénom du père :	Nom/prénom de la mère :
Adresse:	<u>Adresse</u> :
C. J	C-d
Code postal :	Code postal :
<u>Commune</u> :	Commune:
<u>Tél</u> :	<u>Tél</u> :
<u>Portable</u> :	Portable:
<u>Téléphone professionnel</u> :	<u>Téléphone professionnel</u> :
<u>Mail</u> :	<u>Mail</u> :
TARIFICATION : Cette tarification prend en considé d'imposition de 2021 sur les revenus de 2020.	ration le barème 14 sans décote de l'avis

TRANCHE	BAREME 14	TARIFS pour 1 après-midi	TARIFS SEMAINE (5 après-midis)
1	< ou = 500 €	3,50 €	14,00€
2	501 à 1000 €	4,50 €	18,00€
3	1001 € et +	5,50 €	22,00€

NOM, PRÉNOM DE L'ENFANT :
Je soussigné (e) (nom du représentant légal) :
déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions du règlement intérieur de Vac' En Sports.
SAINTE VERGE, le
Signature du représentant légal



## Attestation de sortie parentale

e.	Je soussigné(e)autorise
πa	na fille, mon fils :
	à rentrer en compagnie de ses parents (1)
	à rentrer en compagnie de Monsieur ou Madame (1) :
пЭ	à rentrer seul à l'issue de l'activité pratiquée au sein de Vac'En Sports
-ai	-ait àle
<u>8</u>	Signature



### MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

1 - ENFANT

NOM :

			۰				

FICHE SANITAIRE **DE LIAISON** 

DATE DE NAISSANCE: PRÉNOM:

FILLE 🛄 GARÇON 🗖

DATES ET LIEU DU SÉJOUR:

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

### 3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice) L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui 🗖 non 🗖

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

### L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

SCARLATINE	NON		non	ıaler)		
RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	NON INO	OREILLONS OUI NON	MÉDICAMENTEUSES oui 🗖 non 🗖 AUTRES	PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)		
ANGINE	NON	ROUGEOLE OUI NON		CONDUITE À TENIR (S		
VARICELLE	NON	OTITE OUI NON	E oui 🔲 non 🗇	DE L'ALLERGIE ET LA C		
RUBÉOLE	NON	COQUELUCHE	ALLERGIES: ASTHME ALIMENTAIRES	PRÉCISEZ LA CAUSE E		

1 - Cocher la case correspondante.

<b><i><b><u>Lopazint.</u></b></i></b> 01 64 68 3000	
	OBSERVATIONS
	COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES
	A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
	Date : Signature :
t , déclare as échéant, ar l'état de	Je soussigné,responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
	TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE :
	5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT  NOM PRÉNOM  ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR)
₹ES, ETC	4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC PRÉCISEZ.
	LES <b>DIFFICULTÉS DE SANTÉ</b> (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES <b>PRÉCAUTIONS À PRENDRE</b> .



# Attestation droit d'image pour mineur

	Je soussigné(e),
:TC	Madame, Mademoiselle, Monsieur,
	Domicilié(e) à-:
	Tél-:
	autorise mon enfant : (NOM, PRENOM)
	à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour la Communauté de Communes du Thouarsais lors de Vac' en Sports.
éclare Chéant, état de	Et j'autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions de la Communauté de Communes du Thouarsais, dans le cadre de ses actions de communication institutionnelle, pour une durée indéterminée.
	Fait à :
	Signature,



### RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2021 -2022 VAC' EN SPORTS

### 1. GENERALITES:

Le dispositif des vacances sportives initiées par la Communauté de Communes du Thouarsais sous le nom de « Vac' En Sports », offre l'opportunité aux jeunes du territoire, encadrés par les éducateurs sportifs qualifiés, de découvrir une multitude de disciplines pendant les vacances scolaires. Comme le veut la législation, le dispositif ne bénéficie plus d'un agrément "Etablissement sportif" délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). Cependant, la collectivité doit répondre a des obligations de secours, d'assurances et de qualifications pour les encadrants.

Grâce à un programme à la carte, les jeunes sportifs choisissent librement leurs activités pendant les petites vacances scolaires (février, avril, novembre) l'après midi de 13h30 à 17h30 et durant les vacances de Juillet et Août.

Vac' En Sports fonctionne sur les sites sportifs existants, afin de permettre un maillage du territoire cohérent quant à l'accueil des enfants de la Communauté de Communes du Thouarsais. Ce dispositif s'adresse aux enfants de 8 ans à 14 ans. L'encadrement des activités est assuré par les éducateurs sportifs du Guichet Unique Sportif complétés par du personnel qualifié des associations locales dans le cadre d'un partenariat annuel.

### 2. ADHESION:

Vac' En Sports est ouvert aux filles et aux garçons de 8 ans à 14 ans. L'adhésion est effective selon la tarification en vigueur. Un dossier d'inscription renseigné et une copie du carnet de vaccination seront demandés lors de l'inscription. L'enfant est inscrit pour un temps d'animation sportive déterminé pour chaque vacance scolaire.

### 3. TEMPS D'ANIMATION

Vac En Sports fonctionne sur les petites vacances (Février, Avril, Novembre) l'après midi de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi. Pour les grandes vacances (Juillet Août), les temps d'activités sont déterminés à la journée ou à la semaine en fonction des animations proposées. Le respect des horaires est impératif pour le bon déroulement des activités. Les parents doivent obligatoirement accompagner les enfants sur le lieu d'accueil en s'assurant la présence des éducateurs sportifs en charge de l'activité.

### 4. ENCADREMENT:

Vac' En Sport est encadré par des éducateurs sportifs diplômés et reconnus comme tels auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Ces derniers sont employés par la Communauté de Communes du Thouarsais (au sein du Guichet Unique Sportif) ou par les associations sportives amenées à participer dans le cadre de ce dispositif.

### **5. LIEUX DE PRATIQUE** :

Plusieurs lieux de pratique sont destinés aux activités sportives:

Complexe sportif, Stade Jean Moulin de Thouars, Halle des sports de Jean Rostand, Gymnase du Château, Gymnase de St Varent, Gymnase de Bouillé Loretz, les Ursulines, Pommiers, Les Adillons, La Ballastière, le guartier des Capucins.

### 6. TENUE:

Dans le cadre des activités sportives programmées, des vêtements adaptés sont obligatoires en fonction, bien sûr, de l'activité sportive prévue.

### 7. RELATION PARENTS / STRUCTURE :

Un coordinateur est chargé, pour la bonne marche de Vac' En Sports, des relations avec les parents. Ceux-

ci doivent s'adresser systématiquement au coordinateur pour toutes demandes concernant l'enfant (autorisations, absences, transports...). Les coordonnées de la personne référente seront communiquées aux parents lors de chaque activité sportive.

### 8. ENGAGEMENT:

L'assiduité aux séances est indispensable pour une bonne organisation. Un état des fréquentations sera systématiquement effectué et les absences non justifiées seront signalées aux parents. Les absences répétitives aux activités pourront entraîner la fin de la participation aux activités de l'enfant. De plus, lorsque l'enfant est absent à un temps d'activité, les parents devront obligatoirement informer le coordinateur dans les meilleurs délais. Le remboursement des droits d'adhésion pourra être sollicité en cas de maladie ou de déménagement sur présentation d'un justificatif.

### 9. SORTIE DES ENFANTS :

Il est impérativement demandé aux parents de remplir un formulaire de sortie lorsque l'enfant quitte Vac' En Sports seul ou avec une tierce personne.

### 10. ASSURANCE / SECURITE :

Vac' En Sports est assurée en responsabilité civile couvrant les activités sportives et les déplacements en car.

La responsabilité de Vac' En Sports est engagée uniquement durant les horaires des activités, c'est-à-dire entre 13 H 30 et 17 H 30 (pour les petites vacances) et pendant le temps d'activité pour les grandes vacances y compris lors d'un transport organisé.

Vac' En Sports décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est donc conseillé de ne pas apporter d'objets de valeurs pendant les activités.

### 11. DOCUMENTS A FOURNIR:

Lors de l'inscription de l'enfant, les parents devront remplir un dossier d'inscription comprenant une fiche sanitaire de liaison (avec la copie du carnet de vaccination), une autorisation de sortie (documents joints) et un chèque du montant de l'inscription à l'ordre du Trésor Public ou un règlement en espèces auprès du Guichet Unique Sportif.

### 12. TRAITEMENT MEDICAL:

Certains enfants peuvent présenter une pathologie nécessitant l'administration de médicaments en cas d'urgence ou d'aménagement particulier. Nous demandons aux parents de prévenir le responsable coordinateur afin que Vac' En Sports puisse prendre toutes les mesures nécessaires de prévention.

Il sera demandé aux parents de fournir une trousse nominative dans laquelle figureront les médicaments et l'ordonnance de l'enfant. A aucun moment un enfant devra être en possession de médicaments.

### 13. PAIEMENT :

Les paiements devront être établis par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces. Aucun remboursement ne sera effectué dès lors que l'activité sportive sera effective.

### 14. SUPPORTS VIDEOS / PHOTOGRAPHIES :

La fiche d'inscription fait état d'une autorisation de photographier et filmer les enfants participant aux activités de Vac' En Sports. Il est demandé à chaque parent de bien vouloir autoriser les films et photographies pour permettre de doter Vac' En Sports de supports de communication pédagogiques pour alimenter les diverses communications (document joint).

### 15. EN CAS D'ACCIDENT :

Lors d'un incident ou accident lié à la pratique d'une activité, Vac' En Sports, par l'intermédiaire du coordinateur, s'engage à prévenir les parents, à ne jamais laisser l'enfant seul et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa prise en charge.

### 16. ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

L'inscription d'un enfant à Vac' En Sports entraîne automatiquement l'acceptation du présent règlement intérieur par les familles et l'engagement à participer à toutes les activités proposées.